

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

La Rapière de Brest



Référence Unique du Mandat (zone réservée au créancier) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° Identifiant créancier SEPA
(I.C.S.)

FR04ZZZ834235

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'association **LA RAPIÈRE DE BREST** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association **LA RAPIÈRE DE BREST**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Adressé par :
(nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter)

Nom et adresse du créancier :
LA RAPIÈRE DE BREST
Gymnase Jean Guéguéniat
25 rue de Quimper
BP 42504
29225 BREST CEDEX 2
FRANCE

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque – BIC

--	--	--	--

Fait à _____ Le ____ / ____ / _____ Signature

→ IMPORTANT : Joindre un R.I.B. avec IBAN et BIC

Précisions pour la saison 2018/2019 :

- possibilité de régler en 1 ou 6 fois,
- les prélèvements auront lieu aux dates suivantes :
 - 15/11/2018 pour un paiement en 1 fois ;
 - 15/11/2018, 15/12/2018, 15/01/2019, 15/02/2019, 15/03/2019 et 15/04/2019 pour un paiement en 6 fois.

N'hésitez pas à nous informer de tout changement de coordonnées bancaires, dysfonctionnement ou problème. En cas de prélèvement rejeté, les frais de rejet seront refacturés au titulaire du compte prélevé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par les articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.